



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21/10/2005**

Conseillers en exercice : 45

Votants :

Convocation du Conseil Municipal :  
le 5 octobre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 25 octobre 2005

**Révision du Plan Local d'Urbanisme - Présentation du projet  
d'Aménagement et de Développement Durable**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.  
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.  
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.  
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.  
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.  
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET

## INFORMATION DU MAIRE

### **Révision du Plan Local d'Urbanisme - Présentation du projet d'Aménagement et de Développement Durable**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 18 février 2002, la Ville de Niort a engagé la révision de son Plan Local d'Urbanisme dans les formes prévues par les lois « Solidarité et Renouvellement Urbains » du 13 décembre 2000 et « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003.

Le P.L.U. comprend :

- Un rapport de présentation,
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- Deux documents opposables aux tiers qui doivent être cohérents avec le PADD,
  
- Des orientations d'aménagement (facultatives),
  
- Le règlement (obligatoire).

Depuis la prescription de la révision du PLU, et en parallèle avec les différentes procédures engagées et achevées (quatre modifications, une révision simplifiée), les travaux d'étude ont avancé et permis la réalisation du diagnostic. Plusieurs réunions thématiques se sont déroulées depuis, avec l'ensemble des personnes publiques associées, sur les thèmes de l'environnement, de l'habitat, des déplacements, des risques et des activités économiques. Par ailleurs, et concomitamment, la concertation avec les habitants, sur la base du diagnostic, des enjeux du PADD, du projet de zonage et de règlement, a été menée grâce à trois réunions inter quartiers, de nombreuses réunions avec les commissions urbanisme des conseils de quartier. Enfin, le PADD a été présenté en Commission Générale le 14 octobre 2005.

Conformément aux articles L123-1, R123-1, R123-3 du Code de l'Urbanisme, la Ville de Niort définit maintenant son **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** (P.A.D.D.). Il prend la forme d'un document simple, court et non technique, qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour la commune.

L'article L123-9 du Code de l'Urbanisme prévoit qu'un débat doit avoir lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme. Le PADD de Niort vous est donc présenté pour débat.

La concertation se poursuivra durant toute la procédure d'élaboration du PLU. Le PADD, une fois débattu, fera l'objet d'une communication auprès des habitants.

[Ordre du jour](#)